

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE  
DE LA SEANCE DU 23 Mars 2021**

\*\*\*\*

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

**Étaient présents :** M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME, Mme AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

**Étaient excusés :** Mme MANGEL R, M PARMENTIER, Conseillers

**Était absent :** /

**Pouvoir** de Mme Romane MANGEL à M Pierre LAPLAZE

**Secrétaire de séance :** M Michel PASCOLINI

**ORDRE DU JOUR**

**Commande publique – Marchés publics (1-1)**

N°1 - Requalification de la RN 66 – Tranche optionnelle n°1

**Domaine et patrimoine – Acquisitions (3-1)**

N°2 - Acquisition des emprises nécessaires au réaménagement de la traversée du centre bourg  
- Tranche optionnelle 1

**Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1)**

N°3 - Suppression d'un emploi relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

N°4 - Création d'un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

**Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)**

N°5 - Adhésion à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC

N°6 - Adhésion à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC

N°7 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société SPL-XDEMAT

N°8 - Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL-XDEMAT

**Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal**

**Affaires diverses**

**DEROULEMENT DE LA SEANCE A HUIS CLOS**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de se réunir à huis clos pour la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2021

**REQUALIFICATION DE LA RN66 – TRANCHE OPTIONNELLE N° 1**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de la tranche optionnelle n° 1 :

N° de lot	Dénomination	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Voirie – Réseaux – Divers	145 900.53 €	175 080.64 €
3	Aménagement des espaces publics	26 679.29 €	32 015.15 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution du règlement des marchés et du suivi du dossier

**ACQUISITION DES EMPRISES NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG – TRANCHE OPTIONNELLE 1**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune, moyennant un prix de 1 (un) euro symbolique toutes indemnités comprises, des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus ;
- **ACCEPTE** que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre ;
- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1ère Adjointe, à représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Emilie AUBERT est sortie de la salle pendant les débats et le vote.

**SUPPRESSION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fermer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> Avril 2021 (poste occupé précédemment par Monsieur François NAEGELEN).

*FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)*

**CREATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet, relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales au 1<sup>er</sup> Avril 2021.

- **PRECISE** que :

1°) le recrutement s'opérera par voie directe ou par voie de mutation

2°) l'embauche pourra être effectuée soit sur le grade :

- d'Adjoint Technique Territorial
- d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1)*

**ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » DU SDANC**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de de la commune de Saint Maurice sur Moselle à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC ;

- **SOLLICITE** le comité syndical du SDANC en vue approuver l'adhésion de la commune de Saint Maurice sur Moselle à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES (9-1)*

**ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » DU SDANC**

*La séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2021 se déroule à huis clos*

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de de la commune de Saint Maurice sur Moselle à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC ;

- **SOLLICITE** le comité syndical du SDANC en vue approuver l'adhésion de la commune de Saint Maurice sur Moselle à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars 2021 se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'Administration 2019,
- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de cette communication.

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DES PRESTATIONS INTEGREES**

*La séance du Conseil Municipal du Mardi 23 Mars se déroule à huis clos.*

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1er Janvier 2021 pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la Société SPL –XDMA, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un administré a proféré, à son encontre, des menaces de morts. Celles-ci ont été classées sans suite par le Procureur de la République, par manque de témoin. Il est regrettable que cette personne ait reçu, avant ces faits, la visite d'un Conseiller Municipal de la minorité !

Le respect de l'autorité est un fondement de notre démocratie.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 18 Février 2021 au 23 Mars 2021**

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale
x	Le Tray	AX n°332, 335 et 337	Non bâti	00 ha 10 a 52 ca
x	Les Neufs Bois et Rouge Gazon	B n°26	Bâti sur terrain propre	00 ha 04 a 00 ca

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45**